

Radio-télévision : des coulisses aux programmes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 522

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Permanence des tabous

C'est Monsieur le Colonel qui doit être content! Et Monsieur le Pasteur Y! Tous deux étaient partisans de l'exportation des armes... On peut raisonnablement espérer que celles que nous avons livrées à l'Iran du Shah servent aujourd'hui aux partisans de Khomeiny à retenir prisonniers les membres de l'Ambassade américaine... Reste pour nous à espérer — déraisonnablement — que les USA montreront plus de fermeté dans cette affaire que la France dans l'affaire Croissant. *Déraisonnablement*, car il faut bien le dire: leur situation est infiniment plus délicate que ne l'était celle de la France quand elle livra son hôte à l'Allemagne fédérale.

* * *

Pour passer à un autre ordre de considérations: Soit pour s'en alarmer, soit pour s'en réjouir, on ne cesse de parler aujourd'hui de "libéralisation des mœurs": la sexualité serait désormais affranchie, et les tabous définitivement brisés.

Moi, je ne suis pas sûr. J'ai parfois l'impression que ces tabous n'ont fait, si je puis dire, que changer de signe, et que la "répression sexuelle" continue de s'exercer.

Les gens de ma génération ont encore connu un temps, où on s'efforçait de persuader aux adolescents que s'ils se masturbaient, ils étaient assurément pervers et risquaient la folie et la mort.

(Remarque: en ce qui concerne la folie, à en juger par le nombre de fous qu'on rencontre tous les jours sur son chemin, la chose n'est pas absolument invraisemblable.)

Aujourd'hui, presque on s'efforcerait de persuader à ces mêmes adolescents que s'ils ne font pas l'amour à dix-huit ans au plus tard, c'est qu'ils sont anormaux et risquent la folie — à tout le moins la névrose! Quant à la mort, ils la risquent bel et bien, suivant les pays!

Vous dites que j'exagère? Pas du tout! Ranucci, tenez, Ranucci... Ranucci est accusé du rapt, du viol et du meurtre d'une fillette. De *preuves*, il n'y en a pas. L'accusation se fonde d'une part sur ses aveux — obtenus après dix-neuf heures d'interrogatoire et sur lesquels il est revenu — et d'autre part sur des *indices*. Quant à l'unique témoin du rapt, un garagiste-mécanicien, il est formel: l'auto qu'il a vue n'était pas celle de Ranucci.

Coupable? Non coupable? Je n'en sais rien, et malgré la lecture des 440 pages de *Le pullover rouge* de Gilles Perrault, je ne penche pour l'innocence qu'à 80% ! Ce qui m'intéresse ici, ce sont les raisons qui ont fait pencher la balance du côté de l'accusation. Parmi ces raisons, la suivante:

Christian Ranucci, 20 ans, n'avait pas de maîtresse et ne faisait l'amour que de sept en quatorze. De là à penser que c'était un pervers sexuel, fort capable de violer et de tuer une fillette, il n'y avait qu'un pas, que le procureur, suivi du jury, a franchi allègrement. Si Ranucci avait eu le bon esprit de sauter des filles bien régulièrement, tous les samedis soir, coupable ou non coupable, il eût peut-être sauvé sa tête! Vous disiez: libéralisation?... Je dirais: terrorisme! J.C.

PS 1. Voici quelques années, de je ne sais quel organisme médicopédagogique, mes gymnasiennes avaient reçu un questionnaire, leur demandant entre autres quand elles avaient eu leur première expérience sexuelle...

PS 2. Quant à vous, chère lectrice, éprouvez-vous quelques répugnance à être violée? Vous auriez tort! C'est le journal des familles "Radio-TV Je vois tout", qui vous le dit (24 octobre). Dans son *Mots Croisés*, je trouve la définition suivante: "Dame romaine à qui la susceptibilité fut fatale."

Il fallait trouver: *Lucrèce*...

Vous connaissez Lucrèce, cette Romaine que viola Tarquin le Superbe et qui se poignarda? Elle était *susceptible* — c'est un bien vilain défaut!

COMMUNICATION

Radio-Télévision : des coulisses aux programmes

Le toit est construit, il ne reste plus qu'à creuser les fondations et à bâtir la maison... Voilà où on en est, "grosso modo", après l'assemblée générale de la Société de radio-diffusion et de télévision de la Suisse romande, SRTR, tenue samedi à Lausanne (cf. DP 520) comme prévu. Au niveau faitier romand, la SRTR est désormais parée: le mode d'organisation de la future assemblée générale est fixé, les dosages qui entreront en ligne de compte dans la composition du nouveau comité directeur ont été négociés. Il faudra maintenant — et cela jusqu'au 31 mars 1980, si les délais sont tenus — mettre sur pied les sociétés cantonales, qui nourriront de leurs délégués les nouvelles instances dirigeantes ainsi constituées.

Dans ses grandes lignes, le scénario concocté par la petite coterie qui se perpétuait aux leviers de commande depuis des années a été respecté: rien n'empêchera les mêmes personnalités de se retrouver aux mêmes postes, à cette différence — fondamentale, il est vrai, au moins sur le papier — près que la "base" des téléspectateurs et des auditeurs devrait posséder des canaux efficaces pour exercer son droit de regard sur leur activité.

Un acquis de dernière heure à souligner: les membres "élus" (par opposition aux membres cooptés ou "de droit") se retrouveront majoritaires, tant à l'assemblée générale qu'au comité directeur. C'était bien le moins puisque toute cette "réorganisation" est placée sous le signe de l'ouverture (1)!

On reste pourtant songeur en réalisant que si les associations de personnel ont vu le

nombre de leurs sièges doubler (de deux à quatre) au sein du comité directeur, c'est à des interventions de dernière minute qu'elles le doivent. Quelques réunions improvisées une dizaine de jours avant le 9 novembre, entre responsables (syndicaux) rapidement mis au courant, quelques lettres envoyées d'urgence aux bonnes adresses, le tour était joué, et satisfaction donnée à une revendication que tout le monde comme de juste s'accordait à trouver parfaitement justifiée vendredi passé... mais qui comme par hasard n'avait pas effleuré les ténors de cette "réforme", lancée, faut-il le rappeler, il y a plus de dix ans!

Bref, même jouée avec le plus grand sérieux, la représentation donnée par l'officialité de la radio et de la télévision n'en gardait pas moins des allures de farce. Et surtout dans ces protestations quasi-générales sur l'importance de l'information du public, présentée comme la condition "sine qua non" du bon fonctionnement du système mis en place, alors que cette première étape s'était jouée d'un bout à l'autre entre initiés.

L'allure de l'édifice prévu dépendra en définitive de l'engagement des promoteurs dans la création et l'animation des sociétés cantonales. La façon dont a été menée l'opération du 9 novembre n'incite pas à l'optimisme.

On a beau jeu de craindre en haut-lieu la main-mise des groupes de pression déjà organisés pour se partager le gâteau, si on ne crée pas d'urgence les conditions d'une plus large participation populaire (inutile de dire que l'envoi d'une simple convocation tous azimuts à une séance de fondation ne suffira pas à éveiller les enthousiasmes). Pour cela il faudrait que l'entreprise soit jugée utile au moins au "sommet". Le moins qu'on puisse dire est que le directeur de la Radio-Télévision suisse romande, M. René Schenker, paraît lui-même sceptique. Ecoutez-le répondre aux questions que lui posait

l'hebdomadaire "Radio-TV je vois tout" pour un très officiel dossier consacré aux 25 ans de la TVR: "(...) Tous ceux qui le veulent auront le loisir de faire partie d'une association cantonale, chaque canton disposant de son association propre d'auditeurs et de téléspectateurs et qui sera présentée par des délégués auprès de notre comité directeur. Pour avoir participé à la mise sur pied d'une association des "Amis de la télévision" il y a plus de vingt ans, je reste quelque peu sceptique quant au succès d'une pareille entreprise. Mais peut-être sommes-nous coupables (...) d'avoir toujours voulu avoir raison et je crois que nous devons créer une osmose plus réelle entre producteurs et consommateurs"...

Que le pari soit délicat à tenir — et surtout sur la durée — nul n'en doute: il n'y a "a priori" aucune raison pour que les auditeurs et téléspectateurs soient plus présents là que les citoyens et citoyennes aux urnes. Mais à quoi rime ce chambardement et cette course à de nouvelles structures si on admet d'emblée que la recette est usée? A créer l'illusion du changement? Et au profit de qui?

Fort bien, direz-vous peut-être, mais quel est le lien entre ces grandes manœuvres et la réalité quotidienne des programmes? Il n'est en tout cas pas si apparent, et en tout cas peu mis à jour puisque, mis à part quelques remous, la séance du 9 novembre s'est passée dans l'indifférence générale (2).

Prendre la température, à ce sujet, des professionnels qui "font" jour après jour la radio et la télévision, c'est s'exposer à une déconvenue. Dans les studios, il est une opinion très répandue à propos de la "nouvelle" SRTR, et qui peut tenir en quelques mots: jusqu'ici, l'organisation était peut-être plus floue, mais au moins elle nous permettait de naviguer entre les recommandations diverses et les tentatives d'ingérence...

De là à dire que les pressions de tous ordres trouveront un cadre plus adéquat où s'épanouir, il n'y a qu'un pas.

Mais cette réaction de pionniers désabusés (fini le beau temps où on s'entendait en petit comité!) indique à tout le moins que l'enjeu du 9 novembre était double: vis-à-vis de l'extérieur, réforme de structures qui étaient devenues, de l'aveu général du reste, le signe de la confiscation par quelques notables d'une partie non-négligeable du "pouvoir" audio-visuel; vis-à-vis de l'intérieur — les "agents du programme" — clarification de la hiérarchie des responsabilités et des compétences, une clarification qui devait asseoir la garantie d'un espace de liberté d'indépendance pour les créateurs et les informateurs.

La montée des convoitises politiques et économiques face au petit écran donnait toute leur urgence à des mesures préconisées dès l'entrée en jeu de la maison Hajek en 1973. Tout à leurs efforts pour donner le change au public, les notables engagés dans l'opération ont même négligé de sauver les apparences face au personnel — ce ne sont pas les deux sièges supplémentaires octroyés "in extremis" qui sauveront la mise! —. C'est là que le bât blesse avec le plus de gravité, c'est là que l'intérêt personnel de chaque auditeur et téléspectateur est directement touché par la farce du 9 novembre. Est-il trop tard pour corriger le tir?

(1) Comme prévu, l'effectif élargi du comité directeur imposera la nomination d'un "bureau" restreint. Nos craintes à cet égard sont partiellement dissipées: on a décidé le 9 novembre que des membres "élus" y siègeraient en majorité.

(2) Dans "La Liberté" (12.11.1979), François Gross, par ailleurs membre éminent de l'actuel comité directeur de la SRTR, soulignant qu'aucune des questions posées à l'occasion de la "Table ouverte" de dimanche passé consacrée au monopole de la SSR n'avait trait à l'organisation institutionnelle de la SSR, prend argument de cette "indifférence" pour stigmatiser les propos entendus avant le 9 novembre sur "une prétendue farce confidentialiste".